

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 04825

Numéro SIREN : 910 095 132

Nom ou dénomination : 22 LUBECK

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2023 sous le numéro de dépôt 41645

# SAS 22 LUBECK

Société par actions simplifiée au capital de 1000€

Siège social : 29, avenue Hoche – 75008 Paris

910 095 132 RCS PARIS

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 9 DECEMBRE 2022

### PROCES VERBAL

**L'An deux mille vingt-deux et le neuf décembre à dix heures,**

L'actionnaire, la société SAS HOLDING BH et le Président Alexandre BIBAS de la société par actions simplifiée 22 LUBECK, au capital de 1.000 € divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) ont décidé de procéder au siège social, à une assemblée générale ordinaire.

Le Président constate que l'actionnaire présent représente l'intégralité du capital social et que l'assemblée est, en conséquence, habilitée à délibérer.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la convocation adressée à l'actionnaire.

Le président déclare que le texte des résolutions proposées a été adressé à l'actionnaire dans les délais légaux et dans le même temps, tenus à sa disposition au lieu du siège social.

Ainsi l'actionnaire a pu librement exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

#### **ORDRE DU JOUR**

Le président rappelle que L'assemblée Générale Ordinaire est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Alexandre BIBAS de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau président,
- Pouvoir pour formalités.

Le président déclare la discussion ouverte, personne ne demandant la parole, celui-ci met aux voix les résolutions suivantes :



## **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée accepte la démission de M Alexandre BIBAS de ses fonctions de président, au regard du nombre d'activités qu'exerce ce dernier dans le cadre de son activité professionnelle. Cette décision prend effet à compter de la présente assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, décide de nommer :

La **SAS HOLDING BH**, société par actions simplifiée, au capital de 1.000 €, dont le siège social est 29, avenue Hoche - 75008 Paris, immatriculée RCS Paris 907 458 186, en qualité de Présidente de la Société, à compter de ce jour pour un mandat d'une durée indéterminée.

Elle représentera la société à l'égard des tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi et les Statuts attribuent aux actionnaires.

HOLDING BH déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Cette résolution est adoptée.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le nouveau Président, le Président sortant et le Directeur Général.

*Bon pour acceptation  
des fonctions de  
Président*



**SAS HOLDING BH (\*)**  
Associé et présidente  
Représentée par  
**ABIGESTM**



**Monsieur Alexandre  
BIBAS**



**CO FUND III**  
Directeur Général